

**Communauté de Communes
Quercy Rouergue et Gorges de L'Aveyron**

Rapport annuel

2023

Sur les prix et la qualité du service public
D'élimination des déchets



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CCQGA EN 2023

- **Nombre d'habitants** : 7825 habitants (population totale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020)

- **Tonnages collectés sur la collectivité** :

Ordures ménagères : **1884,06 T** en 2023 (baisse de 2.54 % par rapport à 2022).

Soit 240,8 kg par habitant.

Moyenne nationale par habitant : 248 Kg (*source : SINOE, Enquête nationale ADEME 2019 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)*)

Déchets recyclables : **706,32 T** en 2023 (augmentation de 2,22 % par rapport à 2022).

Soit 90,26 Kg par habitant en 2023.

Moyenne nationale par habitant : 50 Kg (*source : SINOE, Enquête nationale ADEME - Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets*)

Refus : 219,616 T, soit 31,09 % des collectes spéciales

Verre : **459,88 T** en 2023 (baisse de 3,77 % par rapport à 2022).

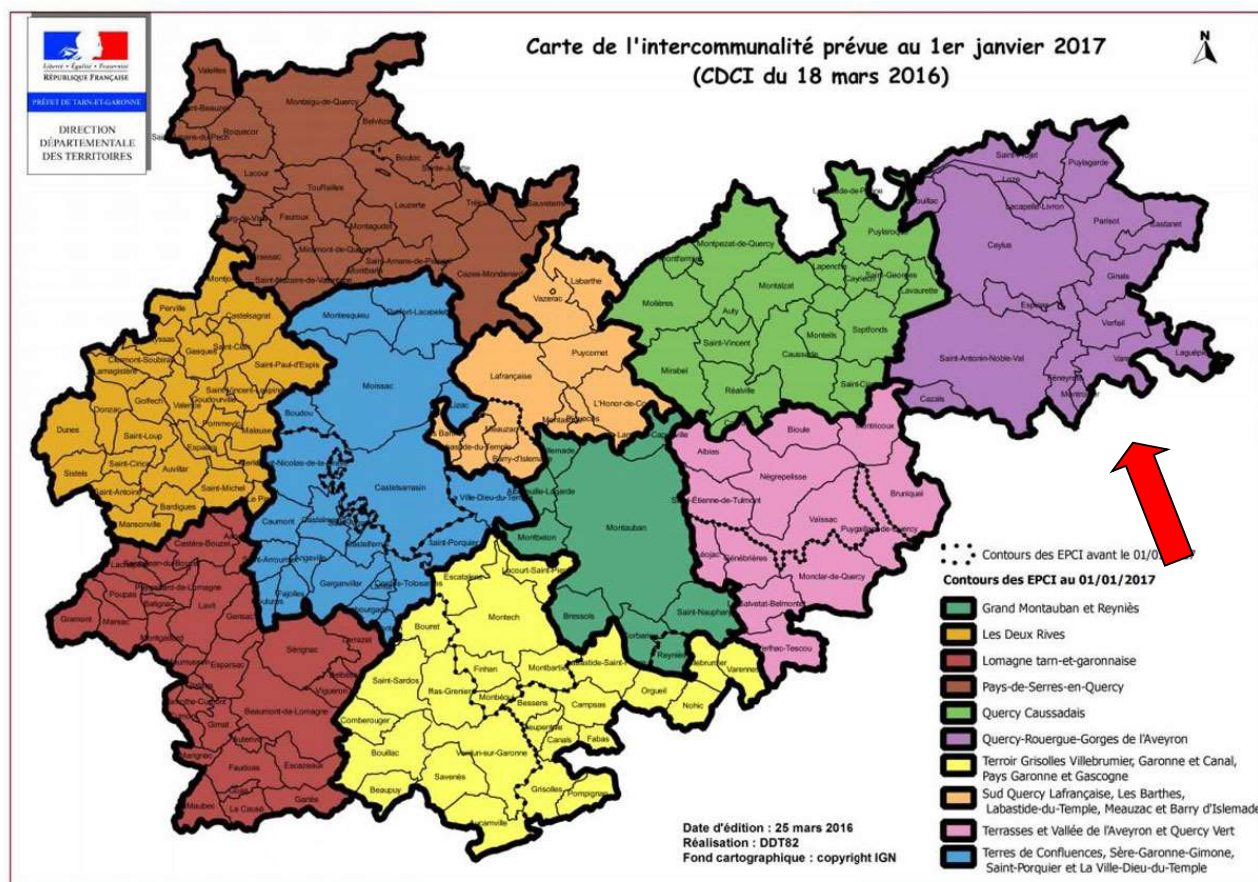
Soit 58,77 kg par habitant en 2023.

Moyenne nationale par habitant : 32 Kg (*source : SINOE, Enquête nationale ADEME - Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets*).

- **Fréquentation des déchèteries** : Un total de **9 439 visiteurs en 2023**, soit 25,13 % en moins par rapport à 2022 (12 607 visiteurs).

Ce rapport est établi en vertu de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et du décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

La CCQPGA est composée de dix-sept communes, seize en Tarn-et-Garonne et une dans le Tarn (MONTROSIER). Elle est située à la pointe nord-est du Département de Tarn-et-Garonne. Elle représente une surface de 462,79 km² soit une densité de population d'environ 17 habitants/km². Située en zone rurale et touristique, elle connaît une forte augmentation de population en saison estivale (plus 35 % environ pour les mois de juin, juillet, août et septembre).



Les 17 communes de la CCQRG



La CCQRG compte 7 827 habitants (population totale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020)

1. Populations desservies par commune (population totale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020)

En 2022 il n'y a eu ni adhésion ni retrait de commune sur la collectivité qui garde un territoire stable.

Commune	Population totale	Commune	Population totale
CASTANET	290	MONTROSIER	33
CAYLUS	1458	MOUILLAC	99
CAZALS	228	PARISOT	607
ESPINAS	178	PUYLAGARDE	342
FENEYROLS	149	SAINT ANTONIN N.V.	1897
GINALS	213	SAINT PROJET	292
LACAPELLE LIVRON	206	VAREN	669
LAGUEPIE	621	VERFEIL SUR SEYE	398
LOZE	147	TOTAL	7827

2. Répartition des compétences pour la gestion des déchets

Compétences	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages à recycler	Verre	Encombrants en déchetterie	Déchets dangereux en déchetterie
Collecte	CCQRG	CCQRG	CCQRG (prestation de services)	CCQRG/ Syndicat Départemental 82	CCQRG/ Syndicat Départemental 82
Transport	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82	CCQRG (prestation de services)	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82
Traitement	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82	CCQRG (prestation de services)	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82

3. Principales évolutions du service

- 1988 :** Création du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), 5 agents, achat des premiers camions, mise en route du four d'incinération.
- 1997 :** Constitution de la Communauté de Communes (14 communes).
- 2002 :** Rattachement de la commune d'ESPINAS.
Création du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn et Garonne (SDD, Compétences transport et traitement).
- 2003 :** Lancement de la collecte sélective des emballages et des journaux et magazines.
- 2006 :** Mise en route du quai de transfert (SDD).
Démantèlement du four d'incinération.
- 2007 :** Réception des bureaux de Pétampes.
Ouverture des déchetteries de LEXOS-VAREN et de PARISOT.
- 2008 :** Transfert de la compétence déchetterie au SDD.
- 2009 :** Rattachement de la commune de GINALS.
- 2010 :** Rattachement de la commune de MONTROSIER (Tarn).
Arrêt de la collecte des déchets sur le camp militaire.
- 2016 :** Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages, suite à l'appel à projet CITEO (Ecoemballages).
- 2023 :** Reprise du service d'enlèvement des encombrants à domicile.

4. Les missions exercées par le service ordures ménagères

4.1 Missions principales :

- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables sur les 17 communes.
- Fonctionnement et entretien des déchetteries de PARISOT et VAREN-LEXOS.
- Aménagement et mise en sécurité d'emplacements de conteneurs situés hors bourgs.
- Mise en place et suivi des conventions de collecte des déchets pour les commerçants et artisans et terrains de camping au titre de la Redevance Spéciale Ordures Ménagères.
- Communication, information et animation pour la population (particuliers, scolaires, associations, ...) sur les consignes de tri et sur la gestion des déchets en général.
- Enlèvement des encombrants à domicile.

4.2 Missions secondaires :

- Entretien du matériel, des locaux, du site et du parc de véhicules.
- Nettoyage et entretien du parc de conteneurs.
- Surveillance du remplissage des récup 'verre.
- Ramassage des piles (une fois par mois).
- Vente de composteurs individuels.
- Suivi administratif du service (CITEO, SDD, DRIMM, repreneurs des matériaux à recycler...).
- Suivi des tonnages collectés et de la qualité du tri (caractérisations au centre de tri, suivi de tournées).
- Rédaction d'articles, de journaux spécialisés, de plaquettes, de panneaux et d'autocollants informatifs.
- Gestion et facturation des reprises de matériaux à recycler avec les usines de recyclage.
- Etude de faisabilité de nouveaux services.
- Soutien aux autres services (mécanique, réparations diverses...)

II - Organisation du service public

1. LA COLLECTE

La CCQRGA assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de façon séparative selon les flux suivants :

- OM (Ordures Ménagères, bacs gris) collectées en bacs de regroupement.
- EMR + papiers (Emballages Ménagers Recyclables et papiers, également appelés CS pour Collecte sélective) collectés en mélange en bacs de regroupement.
- Verre (emballage en verre uniquement) collecté en apport volontaire
- Déchets collectés en déchetterie (voir détails au chapitre b) Les déchetteries)

1.1) La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

L'ensemble des habitants est concerné par au moins une collecte hebdomadaire des ordures ménagères et au moins une collecte toutes les deux semaines des emballages à recycler

(deux d'ordures ménagères pour les centres-bourgs de CAYLUS, SAINT ANTONIN, LAGUEPIE et PARISOT). En période estivale, les fréquences de ramassage augmentent.

Organisation des collectes

Le choix du nombre de conteneurs et de leur emplacement sur les communes se fait en concertation entre les communes et le service « Ordures Ménagères ». Le nombre d'habitants et la dispersion géographique de l'habitat expliquent les variations de volume alloué par communes.

Depuis janvier 2023 l'organisation du service de collecte a été revue. Pour des raisons de réduction des coûts, les collectes sont désormais effectuées à 2 agents au lieu de 3 par camion (1 chauffeur et 1 ripeur au lieu de 2 ripeurs précédemment). Dans cette configuration le chauffeur doit descendre à chaque emplacement pour aider le ripeur à accrocher le conteneur. Les tournées ont donc dû être allégées et réparties différemment pour palier au surcroît de travail demandé aux chauffeurs. Et ainsi, les 2 ripeurs libérés peuvent s'occuper de d'autres tâches, notamment la gestion des encombrants.

Moyens de collecte :

- 4 BOM (Bennes à Ordures Ménagères) 12 m³ dont 2 cabines basses,

On distingue deux périodes de collecte dans l'année.

	Toute l'année (Hors juillet et août)	Juillet et août
Nb de camions mis à disposition des tournées	2	3
Nb de tournées hebdomadaires	8	15
Durée hebdomadaire en heures par semaine	52h	97h30
Nb d'agents /sem	4	6

Le personnel :

L'équipe est composée de 10 agents à temps plein et 3 agents à mi-temps. Elle est placée sous la responsabilité de Daniel JAMMES (qui a succédé à Damien DECAUNES en novembre 2023), responsable du service et du site de Pétampes ainsi que sous celle du Directeur Général des Services Mathieu SIMON. L'élu référent est le Vice-président

Daniel BESSEDE chargé des Services Techniques, du service de collecte des déchets et de l'agriculture.

Responsable du Service OM et du site de Pétampes et des déchetteries : Daniel JAMMES

Gestion administrative : Aurore GINGUE

Prévention des déchets : Delphine BRIERE

Responsable du garage et du matériel du SDD : Daniel JAMMES et Mathieu CLEON

Mécanicien : Christophe FEUTRIER

Agent de collecte titulaires du permis poids-lourds : Claude MARTY, Yves SERENE, Serge FRAUCIEL

Releveurs non titulaires du PL : Jérôme ANDRIEU, Christiane MERCIE, Michel SALAMANCA

Gardien des déchetteries : Guillaume ESPIGAT, Mickaël CUTIER

Afin d'assumer le surplus de travail, dû à l'augmentation estivale du nombre de tournée, ainsi qu'au congés estivaux et de fin d'année, nous avons eu recours à l'embauche ponctuelle de 7 saisonniers supplémentaires du 1^{er} juillet au 31 août.

Les locaux :

Ils se situent à Pétampes, sur la commune de CAYLUS, sur le site de l'ancien four d'incinération. Les locaux actuels sont en service depuis le mois de mars 2007.

Ils sont composés :

- d'un garage avec 5 travées pour le parking des véhicules de service,
- d'un atelier pour les réparations diverses,
- une armoire de stockage des produits dangereux (produits de nettoyage et d'entretien du matériel roulant et du parc de conteneurs),
- d'une aire de lavage des camions,
- d'un quai de transfert des déchets composé de 5 bennes (3 bennes pour les ordures ménagères et 2 bennes pour les déchets recyclables),
- des bureaux des Services Techniques (SPANC, Service Ordures Ménagères, Service Chemin et Service Rivière, Service Voirie et service hygiène et sécurité),
- de deux vestiaires (hommes, femmes), de douches pour les agents et d'une salle de repas/réunions.

Les véhicules et leurs utilisations :

- **1 VL Poly-bennes** de marque RENAULT type MaxiTy: pour la mise en place des emplacements de conteneurs, le lavage, l'entretien et le remplacement des conteneurs, les déplacements divers de matériels.

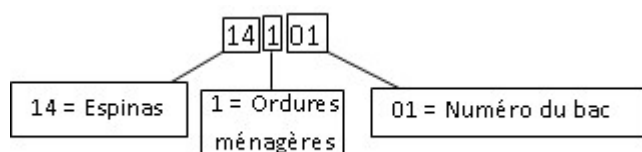
- **4 BOM de 19 tonnes**, 2 cabines basses de marque MERCEDES (année 2013), 1 VOLVO (année 2009) et 1 Scania (2022) **pour la collecte des ordures ménagères**.
- **1 chargeur télescopique** de marque MERLO pour le nettoyage du quai de transfert et le tassement des bennes, mis à disposition par le Syndicat Départemental des Déchets.
- **1 utilitaire Peugeot Partner**, pour les différentes missions du SOM (communication, réunions, entretiens des conteneurs, déplacements divers de personnel).

Le parc de conteneurs :

La collecte de l'ensemble des ordures est effectuée en points de regroupement sur la totalité du territoire, pour les ordures ménagères et la collecte sélective. Le verre est collecté en apport volontaire.

Chaque bac (ordures ménagères et collecte sélective) ou colonne à verre est identifié par un numéro qui permet de repérer sa commune d'implantation, son emplacement et son numéro propre.

Exemple de numérotation de conteneur : bac N° 14 101



1.2 La collecte du verre en apport volontaire

La CCQPGA gère un parc de 81 récup 'verre répartis sur l'ensemble de son territoire. La collecte du verre est effectuée en prestation de service par la société MINERIS, 2 rue du Saut du Sabo 81 160 SAINT JUERY.

Les fréquences de ramassage du verre sont définies par la société MINERIS (suivi du remplissage par un logiciel de gestion) afin d'éviter les débordements.

La CCQPGA peut, en cas de besoins ponctuels (débordements, fêtes), interférer dans le planning établi.

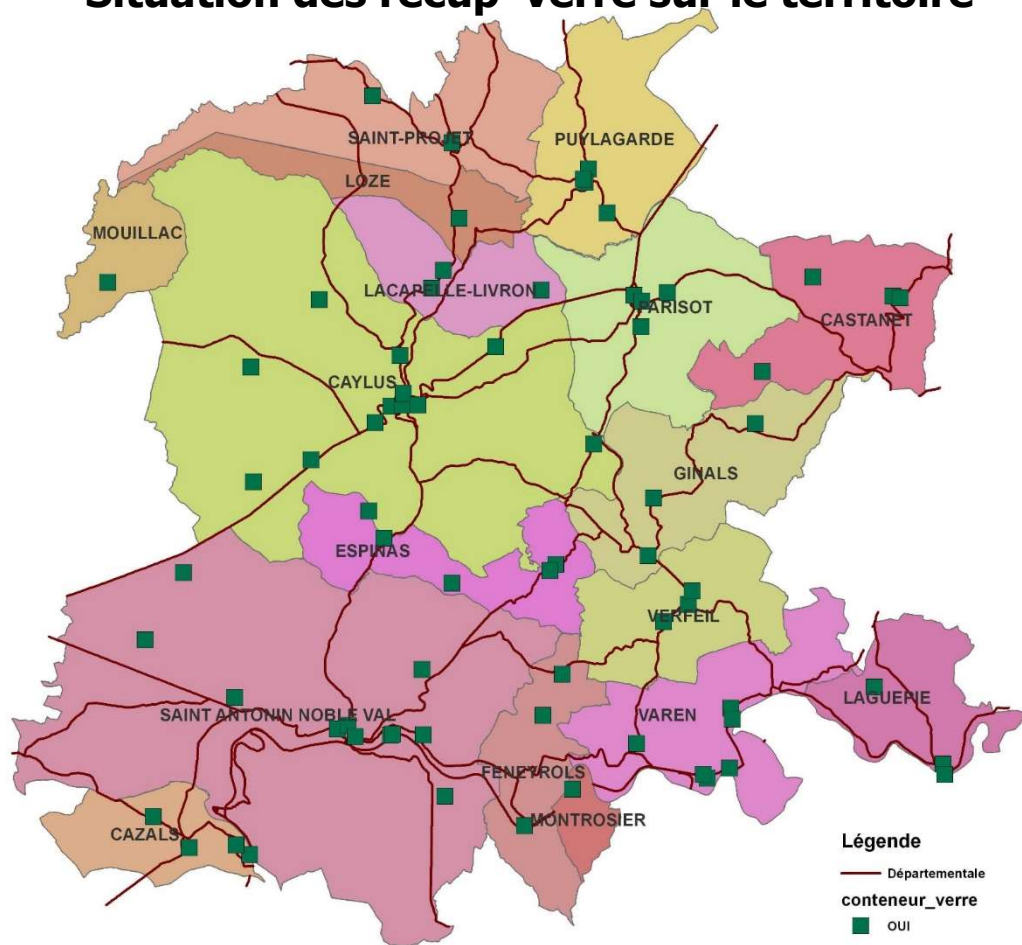
Les agents du SOM se chargent des réparations ou changements éventuels de récup 'verre.

La Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA, 81) assure le traitement du verre par fonte et recyclage.

Les récup' verre :

Communes	Récup' verre
Castanet	4
Caylus	13
Cazals	4
Espinas	5
Feneyrols	3
Ginals	3
Lacapelle Livron	3
Laguepie	4
Loze	1
Montrosier	1
Mouillac	1
Parisot	7
Puylagarde	4
St Projet	2
St Antonin N,V	16
Varen	7
Verfeil/Seye	3
Total	81

Situation des récup' verre sur le territoire



1.3) Les déchèteries

La CCQREGA met deux déchèteries à la disposition de ses administrés, une sur la commune de **VAREN lieu-dit LEXOS** et une sur la commune de **PARISOT**.

Depuis janvier 2008, la « compétence déchèterie » a été transférée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS (SDD) DE TARN ET GARONNE.

Chacune des deux déchèteries comprend un équipement quasi similaire et reçoit les mêmes types de déchets :

- déchets verts (végétaux destinés au compostage, benne de 30 m³)
- cartons (benne de 30 m³)
- encombrants non ferreux (plaques de plâtre, plastiques, laine de verre, céramique...) (benne de 30 m³)
- encombrants ferreux (benne de 30 m³)
- gravats (pierre, tuile, béton non armé, sable, terre... (benne de 8 m³)
- une benne pour la récupération des meubles.
- une benne de 30 m³ : pneus
- une benne plastique dur (Lexos)
- une benne placo (Lexos)
- huiles végétales (2 fûts de 200 l) et les huiles de vidange (1 conteneur de 1000 l).
- un conteneur verre
- un conteneur dans chaque déchèterie pour le réemploi.

Une armoire spécifique qui contient les déchets ménagers spéciaux (DMS) et déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD) : ce sont les déchets de soins à risques infectieux (DASRI), acides, bases, solvants, pâteux, phytosanitaires, comburants, filtres à huile, néons, piles et accumulateurs, bombes aérosol et produits non identifiés.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : 2 à 3 caissettes grillagées (CG) pour les écrans, 2 à 3 CG pour les petits électroménagers, stockage au sol des gros électroménagers.

Des points de récupération pour les piles, les batteries, les cartouches d'encre, les ampoules ; les dosettes Nespresso, les meubles et objets pour La Récup'rie de Lexos et une borne « LE RELAIS » pour les vêtements et textiles.

Horaires d'ouverture des déchèteries :

Lexos-Varen : Mardi, Mercredi, vendredi et samedi : 9h -12h /13h – 16h30.

Parisot : Mardi, Mercredi, Jeudi et samedi : 9h -12h /13h – 16h30.

Fréquentation des particuliers : 9 439 visiteurs en 2023 (12 607 passages en 2022)

Fréquentation et principaux dépôts de la déchèterie de Parisot

6 071 passages de particuliers ont été enregistrés en 2022.

Fréquentation et principaux dépôts de la déchèterie de Lexos-Varen

6 536 passages de particuliers ont été enregistrés en 2022.

Tonnages collectés en déchèterie

Tous déchets confondus 1 631,12 tonnes ont été déposées dans les déchèteries par les particuliers et les professionnels, soit un tonnage en baisse de 9,64 % par rapport à 2022 (1 805,06 tonnes).

Les apports peuvent être déclinés en trois catégories ci-dessous :

1/ Les gravats : 415.36 tonnes de gravats ont été évacuées.

2/ Les tonnages valorisés ou recyclés : 806,94 tonnes de déchets ont été orientées vers des filières de valorisation ou de recyclage, soit 66,37 % des apports (hors gravats), décomposé comme suit :

- 211,42 tonnes de déchets verts transformés en compost pour amendement agricole
- 359,90 tonnes d'éléments d'ameublement
- 102,53 tonnes de ferrailles recyclées
- 98,87 tonnes de produits électriques et électroniques démantelés et recyclés
- 22,76 tonnes de cartons recyclés en papeterie
- 6,56 tonnes de textiles et chaussures réemployés ou transformés en produits d'essuyage
- 4,90 tonnes d'huile moteur régénérée en huile minérale.

3/ Les tonnages non valorisés : 309,54 tonnes de déchets non valorisables ont été traitées (737 tonnes en 2021) soit :

278,76 tonnes d'encombrants mis en site de stockage des déchets non dangereux (-34 % par rapport à 2023).

30,78 tonnes de déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) regroupés et détruits en incinération industrielle (avec une part de valorisation des ferrailles ou sous forme de combustible).

4/ Autres déchets

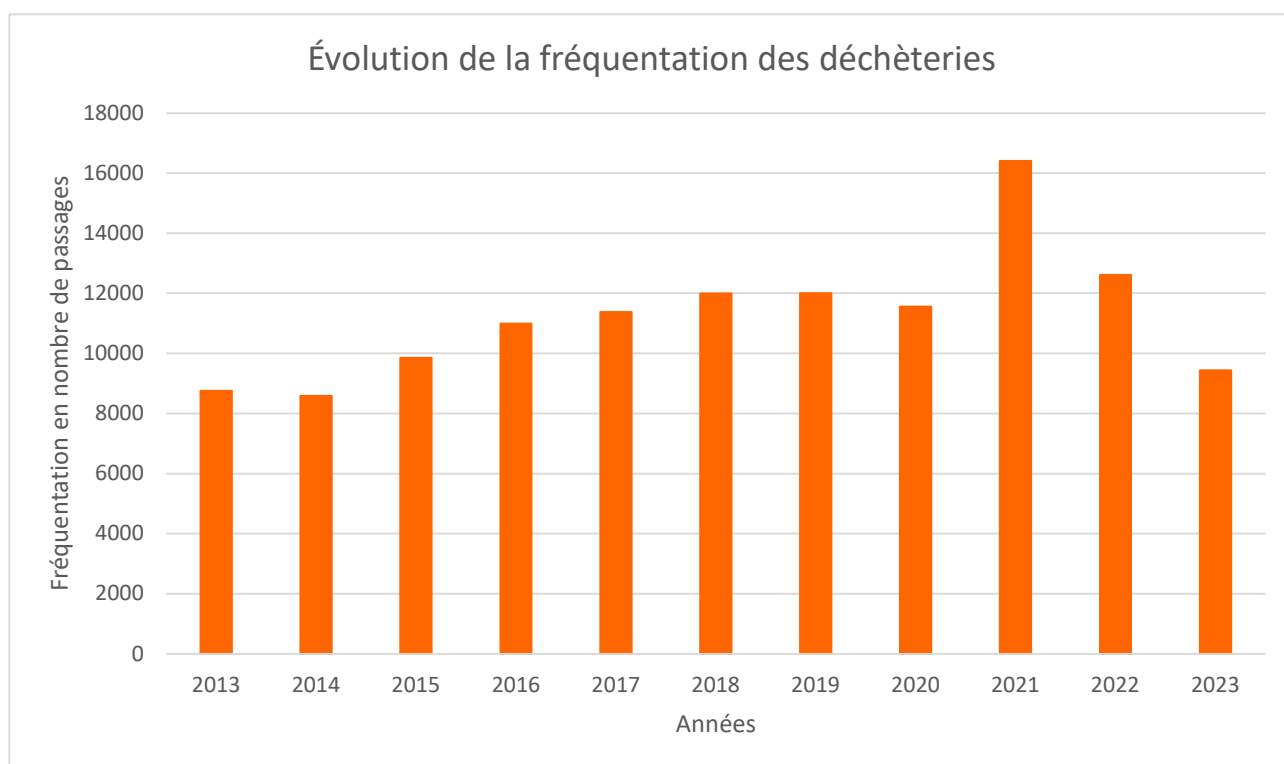
Parmi les autres déchets collectés, on retrouve 21,66 T de palettes, 33,86 T de plâtre, 15,40 T de plastiques durs, 24,76 T de pneus, 1,03 T de lampes, 1,08 T de piles, 0,33 T d'huile végétale, 0,40 T de capsules, 0,09 T de radiographies et 0,14 T de cartouches.

1.4) Les Eco-organismes (conventions)

- DASTRI. Cet éco-organisme a en charge la gestion des D.A.S.R.I.P.A.T. (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto-Traitement). La collecte et le traitement (incinération) des DASRI des particuliers (uniquement) collectés en déchèterie sont pris en charge par DASTRI.
- ECO-DDS. Cet éco-organisme a en charge la gestion des D.D.S. (Déchets Diffus Spécifiques). Les déchets déposés dans les déchèteries peuvent être collectés par ECO-DDS sous réserve de leurs natures, leurs volumes ou leurs poids. Les déchets diffus des professionnels sont exclus. Dorénavant, deux flux et deux contrats sont dédiés aux D.D.S.
- ECO-MOBILIER. Cet éco-organisme a été créé pour le tri et le recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (D.E.A.). La déchèterie de Varen-Lexos est dotée d'une benne D.E.A. depuis septembre 2015 et celle de Parisot depuis septembre 2018. En 2021, ces déchèteries ont été dotées de sacs spécifiques pour stocker couettes et oreillers qui rentrent également dans cette filière.
- ECOSYSTEM. Cet éco-organisme organise la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers. –
- ECOLOGIC. Cet éco-organisme est une entreprise à but non lucratif investie par l'Etat d'une mission d'utilité publique consistant à gérer la fin de vie des équipements électriques et électroniques (DEEE). Pour ce faire, elle se charge de collecter, dépolluer et valoriser les DEEE sur l'ensemble du territoire français, en s'assurant que chaque étape soit menée en toute conformité.
- 5 - ALIAPUR Acteur de référence dans le recyclage des pneus usagés,
- ALIAPUR. C'est une société créée en 2003 dont les membres fondateurs sont, à parts égales, Bridgestone, Continental, Goodyear, Michelin et Pirelli. Elle fonctionne comme un éco-organisme en exécutant une mission d'intérêt général définie par décret et inscrite dans le Code de l'Environnement.

- COREPILE. Cet éco-organisme sous Agrément d'Etat assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporeurs et importateurs).
- ECO-TLC. Cet éco-organisme a été créé pour favoriser la récupération et valorisation des Textiles, du Linge de maison et des Chaussures (TLC) usagés, pour répondre aux enjeux environnementaux de la prévention des déchets et de la préservation des ressources naturelles dans le respect des piliers du développement durable.

1. 5) Evolution des déchèteries



2. LE TRAITEMENT des ordures ménagères et des déchets recyclables

Une fois collectés par nos services, les ordures ménagères et les déchets recyclables transitent par le quai de transfert des déchets ménagers du Syndicat Départemental des Déchets (SDD). Le quai est fonctionnel depuis le 15 mars 2006 sur le site des Services Techniques de Pétampes (CAYLUS).

Les camions de collecte vident directement les déchets par gravité dans des bennes appartenant au SDD. Les bennes sont ensuite acheminées par gros porteurs jusqu'à la DRIMM (Montech 82).



Quai de transfert à Pétampes



Vidage du camion de collecte sélective

2.1) Les ordures ménagères :

Elles sont enfouies au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de la DRIMM à MONTECH (82).



Centre de Stockage des Déchets Ultimes avec valorisation énergétique, Alvéoles en cours de fabrication puis de remplissage (DRIMM, Montech 82). Alvéoles de Stockage des Déchets Ultimes en cours de construction.

2.2) Les déchets recyclables :

Les Emballages et papiers triés, collectés en mélange et en vrac, sont acheminés vers le centre de tri de la DRIMM à MONTECH. Chaque déchet est ainsi trié en fonction de sa matière puis recyclé dans les usines de recyclage. La collectivité est sous contrat avec l'Eco Organisme CITEO (anciennement ECOEMBALLAGES) pour une aide technique et financière concernant le flux de déchets à recycler.

Nature des déchets	Nom du repreneur (usine de recyclage)
Emballages en acier	ARCELOR Mittal
Emballages en aluminium	AFFIMET
Emballages en plastique	VALORPLAST
Cartons	REVIPAC
Briques alimentaires	REVIPAC
Papiers (tous les papiers de plus de 5cm de côté (journaux, revues, magazines, brouillons, courrier, enveloppes...))	Papeterie de Bègles
Emballages en verre (pots, bouteilles et bocaux)	VOA Albi

Depuis le mois de janvier 2016 nous sommes une collectivité pilote pour l'extension des consignes de tri à tous les emballages. Ce qui veut dire que tous nos emballages plastiques sont maintenant recyclés et/ou valorisés. C'est le Projet porté par Citéo sur l'ensemble du département 82.

En pratique

Les consignes en QRGa remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

- 1/ C'est un emballage* ou un papier ? Déposez-le dans le bac de couleur jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez toujours vos emballages en vrac dans le bac (pas dans des sacs).

Dans le bac jaune : tous les papiers (de plus de 5cm de côté), les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires et **tous les emballages* en plastique, sans exception !**

*Qu'est-ce qu'un emballage : Un emballage est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation. **C'est le contenant ou le support d'un produit destiné à la consommation. Un emballage permet à son contenu d'être protégé durant son transport mais aussi d'être mieux conservé, il est destiné à être jeté après consommation du produit.**

Quelques exemples : Dans le bac jaune : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

Désormais, plus de doute tous les emballages se trient.

DANS CE BAC

NOS EMBALLAGES SE TRIENT

PAPIERS ET CARTONS
CARDBOARD PACKAGINGS AND PAPERS

EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

MAGAZINES, JOURNALIQUES ET PAPIERS DIVERS

EMBALLAGES MÉTAL ET ALU
METAL AND ALUMINUM PACKAGINGS

TOUTES TYPES D'EMBALLAGES EN MÉTAL

PETITS ALUMINIUMS

EMBALLAGES EN PLASTIQUE
PLASTIC PACKAGINGS

BOUTEILLES, FLACONS ET BIDONS

SACS, SACHETS, FILETS ET FILMS

POTS, BARQUETTES ET POLYSTYRÈNES

JOUR.S DE COLLECTE
L M M J V S D

✓

**EN VRAC
BIEN VIDÉS
NON IMBRIQUÉS
NON LAVÉS**

UN DOUTE ?

VOIR PICTO
SUR L'EMBALLAGE

GUIDE DU TRI
TÉLÉCHARGER L'APPLI CITÉO

NOUS CONTACTER
WWW.CX-818A.FR - 05.69.65.72.88

QRGA
Quercy Recyclage Gestion de l'Atmosphère

LES EMBALLAGES DE PRODUITS DANGEREUX DOIVENT ÊTRE AMENÉS EN DÉCHÈTERIE

CONSULTEZ PROPREMENT LES EMBALLAGES DOMESTIQUES, POUR TOUT AUTRE OBJET CONTACTEZ-NOUS.

2.3) LE TRAITEMENT du verre

La totalité du verre collectée en QRGA a été livrée aux établissements Briane à ALBI, qui ont procédé à un premier tri. Le verre a ensuite été recyclé par la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

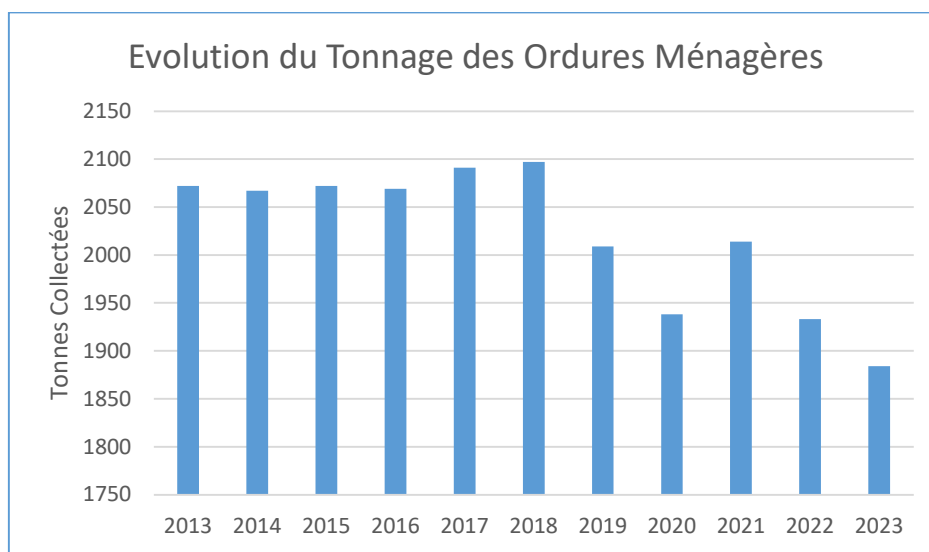
III. Indicateurs techniques

3.1) Ordures Ménagères (OM) :

En 2023 le tonnage collecté d'ordures ménagères est de 1 884,06 T contre 1 933,10 T en 2022, soit une baisse de 2,54 %.

Soit 240,8 kg par habitant.

Evolution des tonnages d'OM enfouis



Le graphique ci-dessus présente l'évolution poids d'ordures ménagères collectées (en tonnes).

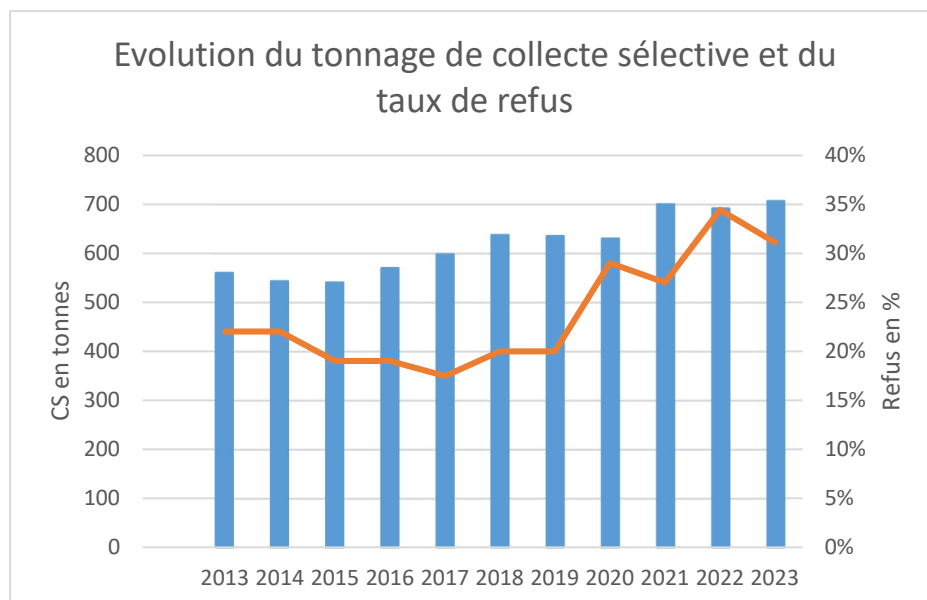
a) La Collecte sélective (CS)

En 2023 nous avons collecté 706,32 Tonnes de déchets triés, une hausse de 2,22 % par rapport à 2022 (691,008 Tonnes).

Ce tonnage représente 90,26 kg de CS par habitant en 2023 (contre 88,28 kg en 2022).

Moyenne nationale par habitant : 50 kg (source : SINOE, Enquête nationale ADEME Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets)

Evolution des tonnages de CS recyclés et des refus de tri enfouis.



Le graphique ci-dessus présente l'évolution du poids de déchets triés (en tonnes) ainsi que celle du pourcentage de refus en %.

b) Les refus de tri

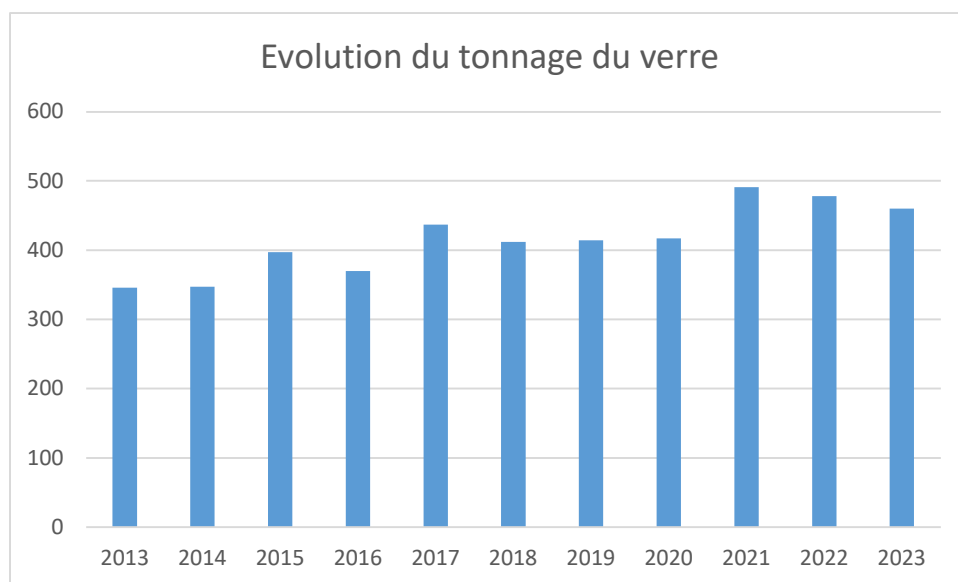
Ce sont les déchets NON RECYCLABLES ou souillés déposés par erreur dans les bacs jaunes (exemples : sacs noirs d'ordures ménagères, seringues, déchets alimentaires, bidon de pétrole...). Ils doivent être séparés manuellement par les employés du centre de tri et sont ensuite envoyés vers le centre d'enfouissement avec les ordures ménagères ou vers des filières spécialisées (exemples : déchets de soins, aiguilles, seringues...).

Le taux de refus est de 31,09 % en 2023, soit 219,616 T.

c) **Le verre :**

Nous avons collecté 459,88 T de verre, baisse de 3,77%.

Nous passons de 58,77 kg par habitant en 2023.

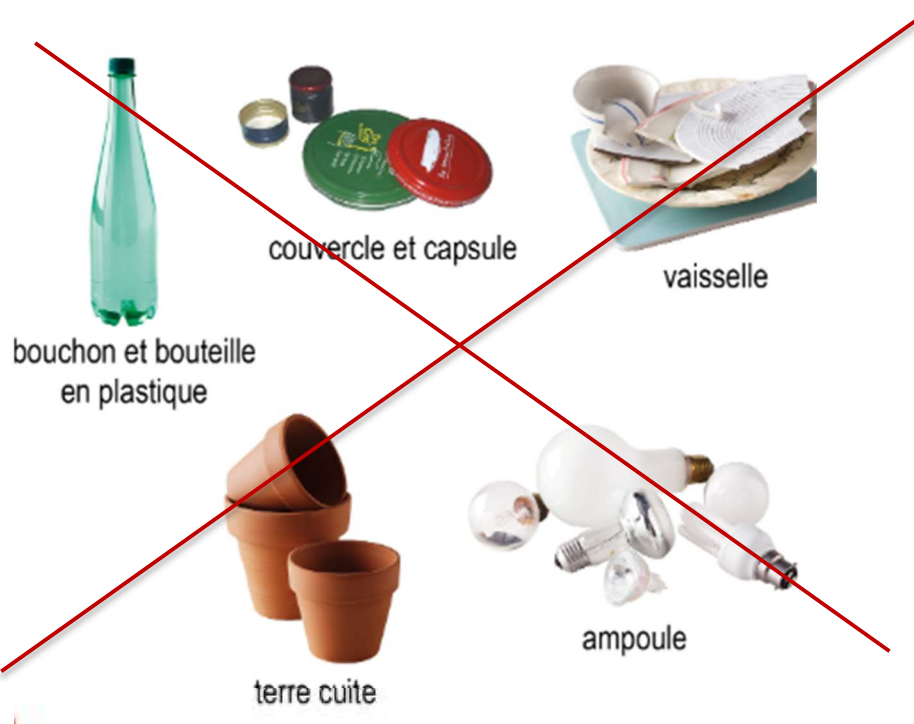


Consignes de tri du verre :

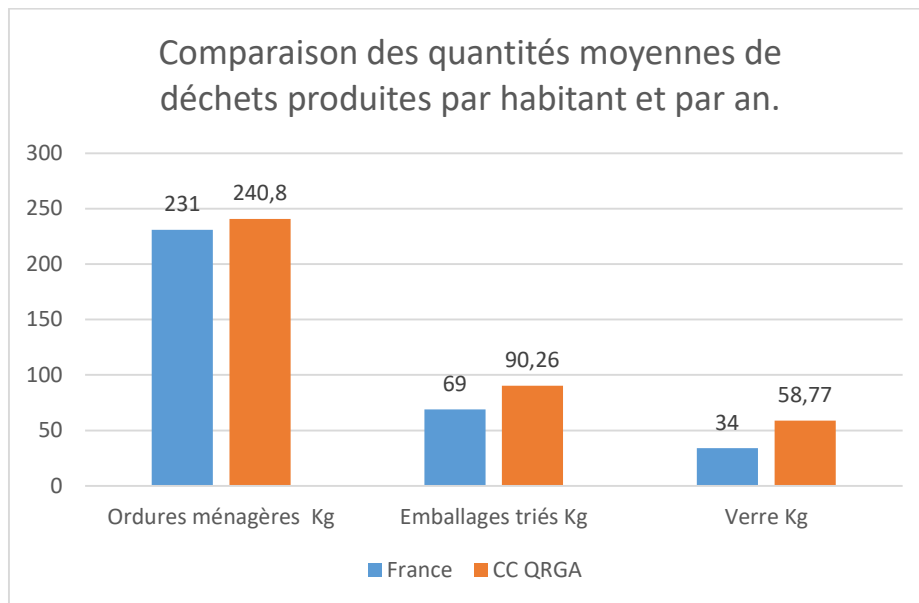


Seul le verre d'emballage est recyclable
Pots, bouteilles et bocaux

Sont interdits :



Comparaison des Répartitions des déchets en kg par habitant CCQPGA/NATIONALE



d) Les piles :

Chaque commune est équipée d'au moins un récup 'piles (2 à 3 pour les plus grandes). Les piles peuvent également être déposées dans les déchetteries de PARISOT et LEXOS et dans les différents commerces du territoire qui vendent des piles. Les piles ainsi déposées sont ramassées par les agents de la CCQPGA et transférées en déchèterie avant recyclage.



e) Les textiles

Les textiles usagés sont récupérés par LE RELAIS 82. Les textiles (vêtements, chaussures, accessoires de maroquinerie ou linge de maison) sont déposés dans des bornes réparties sur le territoire.

f) Le compostage individuel :

Depuis le mois d'octobre 2008, le service assure la promotion du compostage domestique pour diminuer la présence de biodéchets dans les ordures ménagères collectée, à transportée et traitée. Afin de faciliter l'accès de cette pratique aux habitants, la CCQPGA propose la vente de kit de compostage (1 composteur individuel, avec 1 bio-seau et 1 outil aérateur) à un tarif préférentiel (grâce aux aides financières du Conseil Général du Tarn et Garonne et de la CCQPGA).

Entre 2008 et 2021, environ 600 foyers ont été équipés de composteurs. Soit une moyenne de 46 composteurs par an.

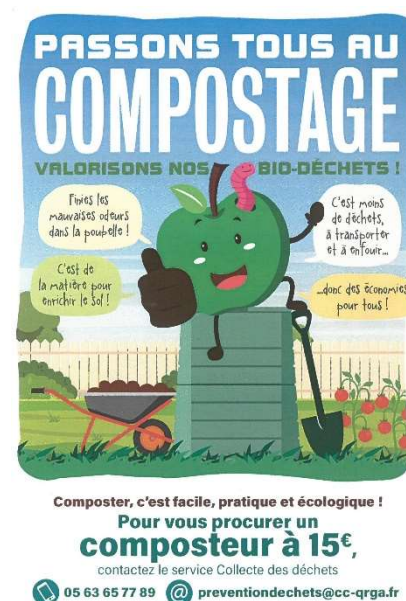
En juin 2022 est arrivée une guide composteur au sein de l'équipe du service Ordures Ménagères et une nouvelle vague de communication sur la vente de ces kits a eu lieu. 91 composteurs individuels qui ont été vendus (46 à des particuliers et 45 à des mairies pour les donner à leurs habitants). Soit une moyenne de 15 kits de compostage par mois. Les modèles de composteurs en stock étant un peu dépassé, le prix de vente de ces kits était exceptionnellement de 5€. L'ensemble du stock fut vendu.

2023 :

PLPDMA finalisé et voté. De nombreuses actions prévues sur la gestion des biodéchets en prévision de l'obligation légale du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024.

Elaboration d'affiche et de guide du compostage en partenariat avec le SDD82.

Janvier : nouvelle commande de bacs de 220 bacs de compostage et de bio-seaux par l'intermédiaire d'une commande groupée du SDD82. Soutien financier du Conseil général de 50% du prix hors taxe des composteurs.



Entre janvier et septembre en attente de la livraison d'un nouveau stock de composteurs. Les habitants pouvaient s'inscrire sur liste d'attente.

Septembre : livraison de la commande. Entre septembre et décembre 2023 le service Ordures Ménagères a enregistré 128 ventes de kits de compostage individuel (auquel s'est ajouté un guide du compostage) au tarif préférentiel de 15€ pièce. Soit une moyenne de 32 kits de compostage par mois.

Septembre 2023 : Suite à la volonté de la mairie d'Espinas, deux petits sites de compostage collectif (équipés d'un bac de 400L) ont été mis en place. Le cantonnier en est le référent de site.

Décembre 2023 : Volonté de la CCQREGA de créer un site « modèle » de compostage collectif ouvert aux habitants de Saint Antonin Noble Val. Ce site a pour vocation d'être un outil de communication et de pédagogie pour faire la promotion du compostage de proximité. Mise en place des bacs en décembre 2023. L'inauguration officielle étant prévu pour le 31 janvier 2024. Une bénévole des Restos du Cœur, également bénévole au jardin partagé est la référente de site dans l'attente d'avoir des habitants usagers pour la remplacer.



IV. Les coûts du service

Coûts du service à la tonne et par habitant.

Chaque année nous présentons les coûts du service rapporté à la tonne de déchets collectés puis rapportés à l'habitant. Ces coûts sont principalement destinés à nous comparer aux autres collectivités.

Cette année notre présentation évolue. En effet l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) nous a sollicité pour mettre en place un outil appelé « matrice de calcul des coûts » qui devrait nous permettre de nous comparer plus justement aux autres collectivités.

Ainsi, à terme, toutes les collectivités auront le même mode de calcul. La mise en place de ce dispositif est à l'étude et nous présenterons les premiers résultats consolidés dans le prochain rapport annuel.

Bilan financier 2023

Section de fonctionnement			
Dépenses	CA 2023	Recettes	CA 2023
Carburants	65 293,29	Remboursement frais de personnel	74 807,95
Autres achats	36 811,76	TEOM	1 325 900,00
Collecte verre	28 438,75	Redevance spéciale	53 443,79
Entretien matériel roulant	33 058,98	Autres services	1 6020,00
Formation personnels	476,45	Subventions Eco-organismes	190 156,00
Assurances	4 167,18	Produits exceptionnels	9 478,33
Autre entretien maintenance	1 355,65	Produits immobilisés (travaux régie)	0
Autres services extérieurs	5 064,87		
Impôts et taxes	462,00		
Personnels	457 642,57		
Contribution SDD	634 888,21		
Amortissements	70 382,60		
Intérêts	3 892,79		
Charges exceptionnelles	6 043,33		
TOTAL	1 347 978,43		1 655 406,07

Section d'investissement			
Dépenses	CA 2023	Recettes	CA 2023
Travaux sur bâtiments	0	FCTVA	0
Matériel de bureau, mobilier	2 766,86	Emprunt	0
Matériel roulant	216 166,05	Cession d'actifs	6 043,33
Autres achats y compris conteneurs, recup' verre	4 559,40	Amortissements	70 382,60
Amortissements	21 917,43		
TOTAL	245 409,74	TOTAL	76 425,93

La CCQPGA, a choisi en 2023 de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en le maintenant 15,53 %.

V. Communication

En 2023, un poste à 19.5h/semaine s'occupe uniquement de la prévention aux déchets et biodéchets.

Parmi les actions de communication :

2 articles dans la Gazette de la CCQRGA. Gazette 38 et 39.

1 atelier au centre de loisir de Caylus. 25 enfants.

1 atelier pour les salariés en réinsertion au Jardin des Gorges de l'Aveyron. 20 personnes.

1 atelier ouvert au public sur la thématique du compostage des toilettes sèches, co-organisé avec La Fabrique. 17 participants.

1 atelier rencontre ouvert au public dans le cadre de la Quinzaine Nationale de Tous au compost. 27 visiteurs.

2 stands d'informations au compostage et à la prévention aux déchets lors de Jardin Noble Val (printemps et automne).

3 ateliers avec les scolaires (de Saint Antonin Noble et les délégués et éco-délégués du collège Pierre Bayrou).

2 visites du centre de tri et d'enfouissement des déchets à la DRIMM (une pour habitants et une pour les élus).

1 rencontre ouverte aux habitants lors de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets, La Fabrique.

+ 2 passages en radio CFM Caylus pour faire la promotion des événements publics.

Animation biodéchets :

- 01/01/2023 : Article dans la Gazette de la CCQRGA sur le compostage et le tri des déchets.
- 01/04/2023 : La CCQRGA a participé à l'évènement **Tous au Compost 2023** dans le cadre de la Quinzaine Nationale du Compostage de Proximité. Malgré un très mauvais temps, c'est une trentaine de personnes, principalement des élu.es, qui sont venu.es assister à cet après-midi d'information et d'animation.
- 23/04/2023 : Stand de promotion du compostage lors de Jardin Noble Val.
- 05/05/23 : Gazette 39 de la CCQRGA, article sur le compostage.
- 07/11/23 : Animation compostage et déchets auprès des classes de CE1 et CE2 de l'école de Saint Antonin Noble Val.